

---

États financiers de  
Centre d'aide aux victimes d'actes  
criminels (CAVAC) Côte-Nord

31 mars 2020

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Annexe	12

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du  
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et l'annexe, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

Le 16 juin 2020

<sup>1</sup> CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n°A121151

**Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord****État des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b>	2019
Annexe	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Produits</b>	<b>975 537</b>	1 100 109
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	<b>857 976</b>	799 438
Assurances	<b>1 834</b>	1 610
Cellule de crise	<b>-</b>	2 548
Contrat d'entretien des équipements	<b>4 750</b>	4 577
Cotisations et documentations	<b>882</b>	482
Cotisations ordre professionnel	<b>4 836</b>	3 826
Entretien et réparations	<b>4 535</b>	3 741
Fournitures de bureau et papeterie	<b>5 385</b>	5 424
Frais d'assemblée et divers	<b>7 195</b>	7 042
Frais d'impression	<b>1 096</b>	623
Frais de déplacement	<b>41 573</b>	49 231
Frais de formation	<b>10 156</b>	14 940
Frais de recrutement et promotion	<b>6 184</b>	4 718
Honoraires professionnels	<b>4 033</b>	3 797
Loyer	<b>37 483</b>	37 096
Projet – Politique de travail en violence conjugale	<b>14 455</b>	-
Projet – Semaine des victimes	<b>8</b>	-
Projet – Sommes versées par les contrevenants (SVC)	<b>1 650</b>	3 661
Taxes municipales	<b>1 658</b>	1 710
Télécommunications	<b>10 787</b>	11 411
Intérêts et frais bancaires	<b>2 124</b>	2 219
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>11 694</b>	18 666
	<b>1 030 294</b>	976 760
<b>(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>(54 757)</b>	123 349

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

### État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2020

				2020	2019
	Investis en immobilisations	Affectations internes (note 8)	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	22 523	82 534	200 276	305 333	181 984
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(11 694)	-	(43 063)	(54 757)	123 349
Investissements en immobilisations corporelles	1 400	-	(1 400)	-	-
Affectations internes	-	11 175	(11 175)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>12 229</b>	<b>93 709</b>	<b>144 638</b>	<b>250 576</b>	305 333

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

# Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

## Bilan

au 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		<b>97 756</b>	85 250
Placements temporaires, 1,15 % à 2,00 %		<b>257 798</b>	259 001
Débiteurs	4	<b>8 055</b>	20 726
Sommes à recevoir de l'État		-	6 794
Charges payées d'avance		<b>4 300</b>	-
		<b>367 909</b>	371 771
Immobilisations corporelles	5	<b>12 229</b>	22 523
		<b>380 138</b>	394 294
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	<b>106 962</b>	79 140
Sommes à remettre à l'État		<b>6 219</b>	9 821
Produits reportés	7	<b>16 381</b>	-
		<b>129 562</b>	88 961
Éventualités et engagements	10 et 11		
<b>Actifs nets</b>			
Investis en immobilisations		<b>12 229</b>	22 523
Affectations internes	8	<b>93 709</b>	82 534
Non affectés		<b>144 638</b>	200 276
		<b>250 576</b>	305 333
		<b>380 138</b>	394 294

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

### État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
Notes	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<b>(54 757)</b>	123 349
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>11 694</b>	18 666
	<b>(43 063)</b>	142 015
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	<b>55 766</b>	(14 961)
9	<b>12 703</b>	127 054
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(1 400)</b>	(2 422)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>11 303</b>	124 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<b>344 251</b>	219 619
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>355 554</b>	344 251

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



### 1. Description de l'organisme

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord (l'« Organisme »), constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité est d'offrir des services aux personnes victimes et témoins d'actes criminels ainsi que leurs proches, dans les districts judiciaires de Baie-Comeau et de Mingan.

### 2. Adoption du chapitre 4433

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Organisme a adopté le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif ». Conformément aux dispositions transitoires, l'Organisme applique ces modifications prospectivement. Les modifications portent sur les exigences de ventilation du coût d'une immobilisation constituée d'importantes composantes distinctes, sur la comptabilisation des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation et aux informations connexes à fournir relatives à la dépréciation. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de l'Organisme au cours de la période considérée.

### 3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans les autres produits de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

**3. Méthodes comptables (suite)***Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

*Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

*Constatation des produits*

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services sont rendus, lorsque le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

*Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations utilisées sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des actifs à long terme et la juste valeur de certains instruments financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**4. Débiteurs**

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Remboursements de dépenses à recevoir	<b>3 055</b>	7 525
Avances à percevoir, sans intérêt	<b>5 000</b>	13 201
	<b>8 055</b>	20 726

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

### Notes complémentaires

31 mars 2020

#### 5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Valeur comptable nette \$	2019 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	74 852	74 852	-	8 316
Mobilier de bureau	51 261	42 511	8 750	10 937
Matériel informatique	54 655	51 176	3 479	3 270
	<b>180 768</b>	<b>168 539</b>	<b>12 229</b>	<b>22 523</b>

#### 6. Crédoiteurs et charges à payer

	2020 \$	2019 \$
Comptes fournisseurs	7 123	6 193
Salaires	24 358	16 738
Vacances à payer	75 481	56 209
	<b>106 962</b>	<b>79 140</b>

#### 7. Produits reportés

L'Organisme, en partenariat avec trois groupes de femmes de la région, a obtenu une subvention de 30 386 \$ du ministère de la Justice du Québec afin de mener le projet de transfert de connaissances partenarial « Politique de travail en violence conjugale : une solution pour mon entreprise ». Un montant de 14 455 \$ a été utilisé pendant l'exercice et le solde de 16 381 \$ est reporté à l'exercice subséquent.

#### 8. Affectations internes

Le BAVAC permet d'affecter une partie des sommes d'argent provenant des sommes versées par les contrevenants. Ces affectations serviront à des projets spécifiques dédiés aux victimes d'actes criminels dans une année ultérieure.

#### 9. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2020 \$	2019 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	12 671	(7 919)
Sommes à recevoir de l'État	6 794	(6 794)
Charges payées d'avance	(4 300)	-
Créditeurs et charges à payer	27 822	(2 152)
Sommes à remettre à l'État	(3 602)	8 698
Produits reportés	16 381	-
	<b>55 766</b>	<b>(8 167)</b>

**9. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie (suite)**

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		
Encaisse	<b>97 756</b>	85 250
Placements temporaires, 1,15 % à 2,00 %	<b>257 798</b>	259 001
	<b>355 554</b>	344 251

**10. Éventualités**

*Entente de financement*

Selon l'entente du financement de base pour l'exercice financier 2019-2020, signée avec le Ministre de la Justice du Québec, lorsque les revenus provenant de cette entente excèdent les coûts réels encourus, le Ministre voit à ce que l'Organisme en dispose selon les modalités suivantes :

- l'Organisme rembourse le surplus; ou
- le surplus est ajouté à la subvention de l'exercice financier suivant; ou
- le surplus est soustrait de la subvention de l'exercice financier suivant.

Il est présentement impossible d'évaluer la décision du Ministre et les conséquences pour l'Organisme, le cas échéant. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

*Hypothèque mobilière*

L'Organisme a consenti une hypothèque mobilière sur ses placements temporaires, d'un montant maximal autorisé de 4 500 \$, portant intérêt au taux annuel de 19,99 % si demandé, et ce, pour garantir huit cartes de crédit émises au nom de l'Organisme par une institution financière.

**11. Engagements**

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en avril 2021 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 21 934 \$ et comprend les versements suivants pour les deux prochains exercices :

	\$
2021	20 244
2022	1 690

L'Organisme s'est engagé par contrat pour la location d'un photocopieur qui vient à échéance en octobre 2020. Les loyers futurs s'élèveront à 522 \$.

### **11. Engagements (suite)**

L'Organisme s'est engagé par contrat pour la location d'un photocopieur qui vient à échéance en février 2023. Les loyers futurs s'élèveront à 4 615 \$ et comprennent les paiements suivants pour les trois prochains exercices :

	\$
2021	2 051
2022	2 051
2023	513

### **12. Dépendance économique**

Les produits de l'Organisme proviennent à 98 % (98 % en 2019) de subventions gouvernementales.

### **13. Instruments financiers**

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2020, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créanciers et charges à payer.

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

### Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2020

---

#### Produits – Annexe A

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
Subventions – Ministère de la Justice du Québec – Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)	<b>937 120</b>	1 076 070
Subventions – Centre local d'emploi – Fonds de développement du marché du travail	-	3 850
Contributions locales	<b>455</b>	250
Subvention salariale	<b>3 591</b>	-
Sommes versées par les contrevenants (SVC)	<b>12 825</b>	10 961
BAVAC – remboursements – frais de déplacement	<b>2 575</b>	6 295
Revenus d'intérêts	<b>3 038</b>	1 205
Supervision stagiaires	<b>1 478</b>	1 478
Subvention – Politique de travail en violence conjugale	<b>14 455</b>	-
	<b>975 537</b>	1 100 109